Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/07/2026 - B2026/007240 - 2020 B 00394 - 883 634 594 - ABC NETTOYAGE

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ABC NETTOYAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 17 Rue Joseph Cugnot
51430 TINQUEUX
883 634 594 RCS REIMS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Juin 2026

L'an 2026,
Le 30 Juin,
À 18 heures,

Les associés de la Société ABC NETTOYAGE, société à responsabilité limitée au capital de 35 000 euros, divisé en 3 500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Est présente :

- La société ABC HOLDING, représentée par Monsieur Djamel BENFATIMA, en sa qualité de Président, titulaire de 3500 parts sociales en pleine propriété,

Seule associée de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Djamel BENFATIMA, gérant non associé présent et acceptant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2025,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 122 791 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	122 791 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	390 603 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	513 394 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 51,42 euros par part	180 000 euros
Le solde	333 394 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 333 394 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à [Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % (à ventiler par catégorie de parts, le cas échéant)] euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	200 000,00	0,00	200 000,00
N-2	Néant	Néant	Néant
N-3	Néant	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de des conventions de cette nature mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 24 000 euros.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant.
Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 13 173 euros
Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 1732 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

Mr Djamel BENFATIMA



CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

ABC NETTOYAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 17 Rue Joseph Cugnot
51430 TINQUEUX
883 634 594 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Juin 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2025, l'activité de la Société a été la suivante :

Augmentation du chiffre d'affaires de 12.18 % qui passe de 580 809 E pour l'exercice 2024 à 651 576 E pour l'exercice 2025.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Le développement du chiffre d'affaires avec un maintien des frais de fonctionnement devrait permettre de générer un résultat largement positif et consolider la situation financière de la société.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01 janvier 2026 sont les suivants :

Développement du chiffre d'affaires et maintien des frais fixes de gestion.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2025, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Principaux risques et incertitudes

Aucun risque et incertitude ne sont à signaler sur ce plan.

Utilisation des instruments financiers

IL n'y a pas de remarques particulières à formuler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez ci-après et dans le tableau annexé à notre bilan les informations relatives aux filiales et participations détenues directement ou indirectement par la société à la clôture de l'exercice.

- SCI CERNAY BG,
au capital de 1 000 euros, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 10 euros.

Notre société détient 99 % du capital social de la SCI CERNAY BG, lui conférant droits de vote.

Situation de l'activité et évènements importants au sein de la filiale

Au cours de l'exercice, il est à noter les évènements suivants :
Cession de parts sociales par Monsieur Djemel BENFATIMA, au profit de notre société suivant acte du 9 Mai 2026
Déclaration de dissolution sans liquidation de l'associée unique en date du 3 Juin 2026

Présentation des données financières des filiales

À la clôture de l'exercice, les données économiques de nos filiales se présentent comme suit :

Filiales	Capital (en €)	Quote-part détenue	Capitaux propres (en €)	Chiffre d'affaires (en €)	Résultat de l'exercice (en €)
SCI CERNAY BG	1 000	99 %	146 381	0	24 576

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ayant modifié les dispositions du Plan comptable général, il est précisé que les données financières de l'exercice N sont établies selon ces nouvelles règles, tandis que celles de l'exercice N-1 ont été établies selon les règles antérieures.

En conséquence, la comparabilité entre les exercices N et N-1 doit être appréciée en tenant compte de ces évolutions.

À ce titre :
- Le poste "Autres produits d'exploitation" de l'exercice N inclut désormais les produits de cession d'immobilisations (incorporelles et corporelles), éléments qui n'étaient pas présentés de manière distincte au titre de l'exercice N-1 ;
- Le poste "Autres charges" de l'exercice N a été retraité pour les besoins de la présentation comparative afin d'y intégrer les valeurs comptables des immobilisations cédées (VNC), élément qui n'était pas présent au titre de l'exercice N-1 ;
- Certains libellés ont été modifiés conformément aux nouvelles dispositions du Plan comptable général. Le poste "Charges sociales" de l'exercice N-1 est désormais présenté sous l'intitulé "Cotisations sociales" au titre de l'exercice N ;
- Enfin, les nouvelles dispositions du Plan comptable général prévoient la suppression de la technique des transferts de charges. Ainsi, certains remboursements de charges de personnel auparavant comptabilisés en transferts de charges au titre de l'exercice N-1 sont désormais enregistrés en diminution du poste « Traitements et salaires » au titre de l'exercice N.

Nous allons maintenant vous présenter en détail, dans le tableau ci-après, les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Postes	Exercice N (€)	Exercice N-1 (€)	Variation (%)
Chiffre d'affaires	651 576	580 809	12,18%
Autres produits d'exploitation	5 429	7 709	-29,58 %
Achats et variation des stocks	0	904	-100%
Autres achats et charges externes	96 514	103 104	-6,39%
Impôts et taxes	8 619	5 153	67,26%
Traitements et salaires	340 969	277 462	22,89%
Cotisations sociales	47 660	39 651	20,20%
Effectif salarié moyen (nombre)	0	0	0%
Dotations aux amortissements et provisions	9 095	8 230	10,51%
Autres charges	95	3 999	-97,64%
Charges d'exploitation	502 951	438 503	14,70%
Résultat d'exploitation	155 853	154 015	1,19%
Résultat financier	2 201	637	245,66%
Résultat courant avant impôts	158 054	154 652	2,20%
Résultat exceptionnel	0	0	0%
Impôt sur les sociétés	35 263	34 414	2,47%
Résultat de l'exercice	122 791	120 238	2,12%
TOTAL DU BILAN	765 053	711 433	7,54%

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 122 791 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 122 791 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 390 603 euros

Pour former un bénéfice distribuable de	513 394 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 51,42 euros par part	180 000 euros
Le solde	333 394 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 333 394 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 371 894 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 180 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seraient fixées par la gérance.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	200 000,00	0,00	200 000,00
N-2	Néant	Néant	Néant
N-3	Néant	Néant	Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à TINQUEUX,
Le 30/04/2026.

Mr Djamel BENFATIMA
Gérant

CERTIFIER CONFORME A L'ORIGINAL

ETATS FINANCIERS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

SARL ABC NETTOYAGE

17 rue Joseph Cugnot
51430 TINQUEUX

APE : 8121Z
Siret : 88363459400039

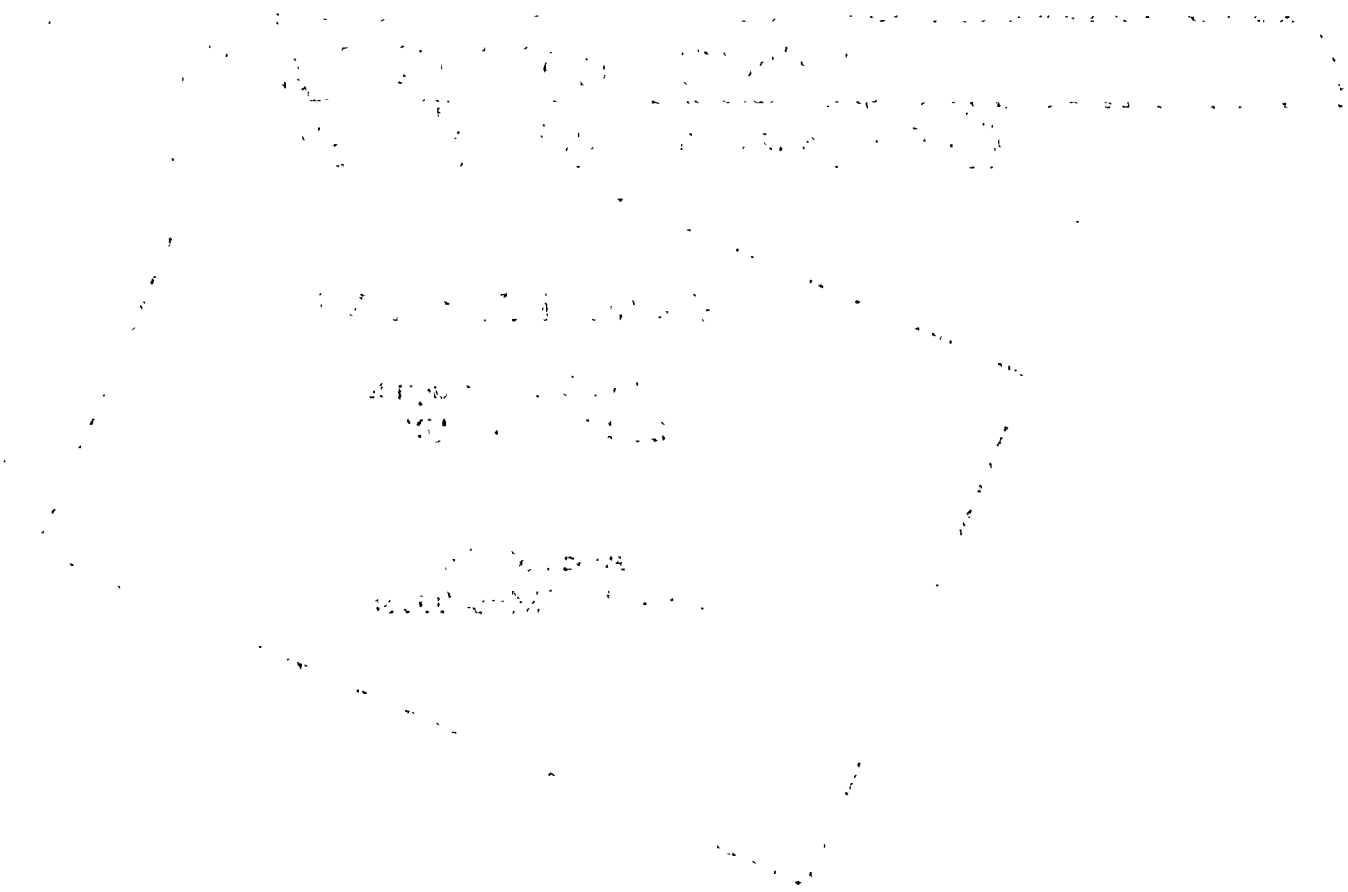
OLIVIER EC

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Reims

27G boulevard de la Paix 51100 REIMS

Tél. 03 26 82 50 98 ***Fax.***

Courriel. sasolivierec@orange.fr



Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes 1

Attestation d'Expert Comptable 3

Bilan actif 4

Bilan Passif 5

Compte de résultat 6

Compte de résultat (suite) 7

Annexe 9

Règles et méthodes comptables *10*

Notes sur le bilan *12*

Notes sur le compte de résultat *18*

Autres informations *19*

ETATS FINANCIERS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etats de synthèse des comptes



Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL ABC NETTOYAGE relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 15 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	765 053
Chiffre d'affaires	651 576
Résultat net comptable (Bénéfice)	**122 791**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à REIMS
Le 10/04/2026

OLIVIER Christian
EXPERT COMPTABLE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 259	1 259		
Fonds commercial	35 000		35 000	35 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 520	2 101	1 419	2 169
Autres immobilisations corporelles	84 718	29 104	55 614	63 549
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	107 800		107 800	107 800
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				15 639
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 049		4 049	4 049
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**236 346**	**32 465**	**203 881**	**228 206**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	113 666	452	113 214	110 784
Autres créances	157 895		157 895	118 025
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	290 062		290 062	254 418
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**561 623**	**452**	**561 171**	**483 227**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**797 969**	**32 916**	**765 053**	**711 433**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			271 562	

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	35 000	35 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	3 500	3 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	390 603	470 364
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**122 791**	**120 238**
Subventions d'investissement		1 800
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**551 893**	**630 903**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	.6 017	1 251
Dettes fiscales et sociales	86 766	66 239
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	120 376	13 040
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**213 159**	**80 530**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**765 053**	**711 433**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	213 159	80 530

ETATS FINANCIERS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABC NETTOYAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 765 053 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 122 791 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	35 000			35 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 259			1 259
Immobilisations incorporelles	**36 259**			**36 259**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 520			3 520
- Installations générales, agencements aménagements divers	66 018			66 018
- Matériel de transport	18 290	410		18 700
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**87 828**	**410**		**88 238**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	107 800			107 800
- Autres titres immobilisés	15 639		15 639	
- Prêts et autres immobilisations financières	4 049			4 049
Immobilisations financières	**127 488**		**15 639**	**111 849**
Total	251 575	410	15 639	236 346

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			410		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			**410**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			15 639		
Diminutions de l'exercice			**15 639**		

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	35 000
Total	**35 000**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			1 259			1 259
Immobilisations incorporelles			**1 259**			**1 259**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		1 351	750		2 101
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		4 035	6 707		10 742
- Matériel de transport	4 à 5 ans		16 725	1 638		18 363
- Matériel de bureau et informatique, mobilier						
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**22 111**	**9 095**		**31 206**
Total			23 370	9 095		32 465

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 275 611 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 049		4 049
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	113 666	113 666	
Autres	157 895	157 895	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	**275 611**	**271 562**	**4 049**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 35 000,00 Euros décomposé en 3 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
II. PERSONNES PHYSIQUES		
BENFATIMA Djamel 51100 REIMS	100,00	3 500,00

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	470 364
Résultat de l'exercice précédent	120 238
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**590 603**
Affectations aux réserves	
Distributions	200 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	390 603
Total des affectations	**590 603**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	35 000				35 000
Réserve légale	3 500				3 500
Report à Nouveau	470 364	390 603	390 603	470 364	390 603
Résultat de l'exercice	120 238	-120 238	122 791	120 238	122 791
Dividendes		200 000			
Subvention d'investissement	1 800			1 800	
Total Capitaux Propres	**630 903**	**470 364**	**513 393**	**592 403**	**551 893**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 213 159 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 017	6 017		
Dettes fiscales et sociales	86 766	86 766		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	120 376	120 376		
Produits constatés d'avance				
Total	**213 159**	**213 159**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	104 453			

Charges à payer

	Montant
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	27 884
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	4 026
DIVERS - CHARGES À PAYER	14 500
Total	**46 410**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	651 576		651 576
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	651 576		651 576

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 201	637
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 201	637
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	2 201	637

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 11 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	9
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2
Cadres et ingénieurs	
Total	**11**

Informations sur les dirigeants

Identité des dirigeants

Gérant : BENFATIMA Djamel